



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE

COMPTE-RENDU DE LA CAPN CATEGORIE B DU 17 MAI 2019.

Une CAP reconvoquée s'est réunie à la direction générale le 17 mai 2019, sous la présidence de M. DECANTER Pascal, chef du bureau RH3.

L'USD FO était représentée par M. RENON Jean-François (Titulaire) et M. MICHEL Philippe (Expert).

Deux points figuraient à l'ordre du jour : L'établissement du tableau d'avancement au grade de contrôleur principal et l'examen de recours en évaluation (années 2016 et 2017).

- ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CONTROLEUR PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2019

Le président de la CAPN rappelle les conditions réglementaires nécessaires, conformément à l'article 25 du décret 2009-1388 modifié :

- Avoir atteint au 1^{er} janvier 2019 le 6^{ème} échelon du grade de contrôleur 1^{ère} classe depuis au moins un an.

- Justifier de 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B au 1^{er} janvier de l'année 2019.



**UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

FORCE OUVRIÈRE

L'administration écarte du tableau les agents ayant fait preuve d'insuffisance professionnelle, ayant eu une mention d'alerte l'année précédente et ceux qui ont eu une sanction disciplinaire d'une certaine gravité.

Le président indique que 1816 agents ont vocation ; 99 agents sont retenus sur liste principale et 15 sur liste complémentaire. Les agents seront nommés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Les débats avec l'administration se sont concentrés sur l'examen des dossiers de 5 agents non proposés au tableau d'avancement, alors que leur classement SIRHIUS permettait une promotion pour l'année 2019.

Suite l'examen de ces 5 cas, l'administration a décidé de maintenir sa position initiale pour 4 agents (non proposition au tableau d'avancement).

La pugnacité des interventions des organisations syndicales a permis de réintégrer un agent non proposé initialement par l'administration.

L'USD FO a voté « CONTRE » le tableau d'avancement proposé, les motifs invoqués par l'administration pour écarter certains agents étant insuffisamment argumentés et pouvant apparaître comme « une double sanction » (cas de procédures disciplinaires).

L'USD FO a rappelé également sa revendication de linéarité de la carrière au sein du corps de la catégorie B.



- EXAMEN DES RECOURS EN EVALUATION

8 dossiers ont été examinés en CAP :

- 1 dossier de C1 année 2016.
- 3 dossiers de C1 année 2017, dont un dossier réexaminé.
- 4 dossiers de CP année 2017.

Commentaires de L'USD FO :

L'ancien système d'évaluation souffrait certes de certaines lacunes et pouvait être facteur de frustrations, en raison des quotas de mois de réduction disponibles.

Mais le nouveau système laisse la part belle à une très grande subjectivité. La manière de servir est évaluée au regard d'appréciations phraséologiques à géométrie variable, variable élaborée différemment d'un évaluateur à l'autre et ouvrant parfois la porte à une orientation pernicieuse !!.

L'USD FO déplore l'absence de formations dispensées aux évaluateurs et de fil conducteur harmonisé.